Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2015/225

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DES MODALITÉS DE RÉMUNERATION DES ACCOMPAGNEMENTS POUR LES BILANS DE COMPÉTENCE CONFIÉS À DES PERSONNELS EXTÉRIEURS AU PÔLE ADULTES EN REPRISES D'ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis favorable du comité technique de l'université Bordeaux Montaigne en sa séance du 2 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

➲ ADOPTE les modalités de rémunération des accompagnements pour les bilans de compétences confiés à des personnels extérieurs au pôle adultes en reprise d'études (PARE) de l'Université Bordeaux Montaigne, telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	**15**
Nombre de membres représentés	**8**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**23**
Nombre de votes pour	**23**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 05/11/2015

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr